

Date : 11/10/2022

PCDO/2022.132

Nouvelle Interface DDC (Data Dealer Consolidation)

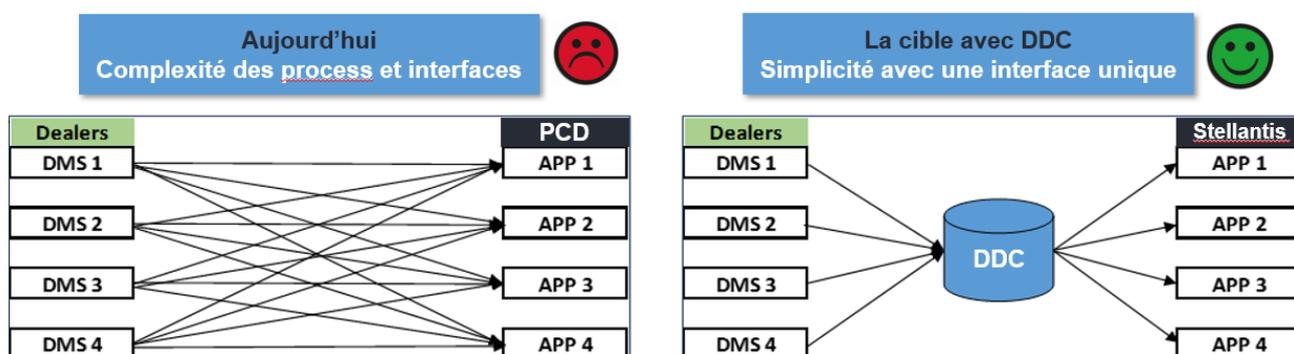
Réparateur Agréé	<input checked="" type="checkbox"/>	Automobiles Peugeot	<input checked="" type="checkbox"/>
Agent	<input checked="" type="checkbox"/>	Automobiles Citroën	<input checked="" type="checkbox"/>
Manager Service	<input checked="" type="checkbox"/>	DS Automobiles	<input checked="" type="checkbox"/>
Distributeur VN	<input checked="" type="checkbox"/>	Opel France	<input checked="" type="checkbox"/>
Chef de Ventas	<input checked="" type="checkbox"/>		
Plaques Distrigo	<input type="checkbox"/>		

Diffusion interne à assurer par le point de service

DDC (Data Dealer Consolidation) est une base de données alimentée par l'extraction quotidienne des mouvements des données clients et des informations sur les factures atelier, magasin, ventes VN et VO, du DMS.

Cette base de données est gérée par un tiers de confiance, la société FCS (Fair Computer Systems GmbH).

Ce tiers de confiance a la responsabilité du stockage des datas, ainsi que de leurs partages avec chaque application Stellantis, en fonction des autorisations que vous donnerez, vous permettant une plus grande transparence des datas utilisées par Stellantis.



Cette interface a de nombreux bénéfices :

Simplicité :

Une seule interface entre DMS et DDC.

Les différentes applications Stellantis (FOCUS, Customer First...) seront alimentées par DDC et partageront/utiliseront les mêmes données sous réserve de l'autorisation que vous aurez donnée.

Opportunité :

A travers ces datas, les outils Stellantis mis à la disposition du réseau, pourront alors avoir une meilleure connaissance des informations d'un véhicule, y compris l'historique d'entretien.

Cela permettra de cibler plus efficacement les opportunités Clients et de faire la bonne offre au bon moment.

Visibilité :

Le client pourra aussi obtenir une « vue complète » de son véhicule en accédant à MyMarque.



Notons qu'à partir de 2023, FOCUS s'alimentera uniquement à partir de DDC.

Sans cette nouvelle interface, les remontées EQC ne seront donc plus traitées entraînant aucun résultat qualité (NPS ...) du site.

Il est donc important et indispensable de signer les 2 contrats avec FCS avant le 15 novembre 2022 (Convention de traitement des données / Contrat de service), en vous connectant avec vos identifiants Stellantis sur le site de FCS :

<https://ddc.fcsdrive.com/>

Une intervention de votre éditeur sur le DMS et sur la « PSAbox » est nécessaire pour activer et paramétrer cette interface. Dès signature du contrat, vous serez contacté par votre éditeur afin d'activer DDC.

Nb pour le Réseau Opel : seuls les points de vente équipés du DMS DCSnet sont concernés. Pour les autres cf note « migration SADE => DDC »

Pour toutes questions, vous adresser à la conciergerie, soit par téléphone au 0809 102 162 (service gratuit + prix d'un appel), soit par Email à : Conciergerie@stellantis.com, en précisant votre code RRDI.

BASE CONTRACTUELLE

DDC est conçu sur un concept d'administration déléguée. FCS est le partenaire administrateur du POINT DE VENTE et agit en tant que sous-traitant des données. Tous les services fournis par FCS à un POINT DE VENTE sont basés sur des accords de service et de traitement des données signés.

LE POINT DE VENTE EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement (POINT DE VENTE) indique au sous-traitant (FCS) comment traiter les données personnelles. FCS transfère les données du Client à des tiers uniquement conformément aux participations aux applications signées par le POINT DE VENTE (gérées dans le tableau de bord DDC).

En tant que sous-traitant, FCS est autorisé à recevoir et à stocker toutes les données Clients, avec ou sans consentement.

Toutefois, FCS n'exploite aucun système lui appartenant pour contacter les Clients des POINTS DE VENTES à des fins commerciales.

Vos données sont en sécurité ! Le POINT DE VENTE reste à tout moment le responsable de traitement de ses données. Et seules les données pertinentes sont transférées aux applications (principe du minimum nécessaire).

CONTRATS

Deux contrats doivent être signés entre le POINT DE VENTE et l'administrateur (FCS) (A noter : les contrats seront signés pour un ensemble de PDV faisant partie de la même « entité Juridique » identifié par le même N° de SIRET) :

Convention de traitement des données (DPA)

Le POINT DE VENTE et FCS signent un accord de traitement des données (DPA) pour toutes les marques PCDO afin de décrire tous les détails et de définir les conditions du traitement des données (quoi, comment, par qui, etc.).

Contrat de service (SA)

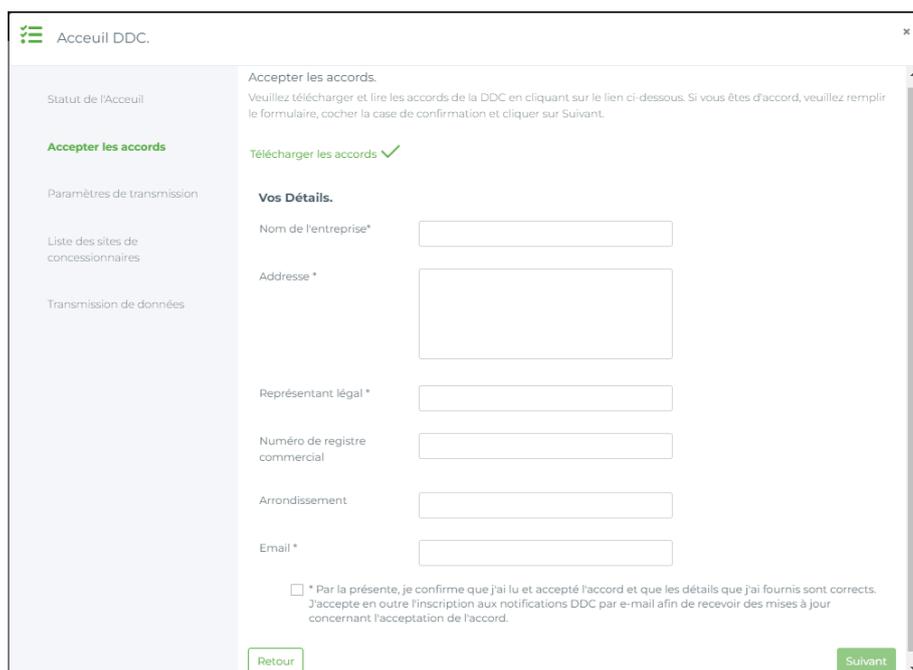
Le POINT DE VENTE et FCS signent un Contrat de service (SA) pour toutes les marques PCDO pour convenir que FCS agit en tant que responsable du traitement pour le POINT DE VENTE.



SIGNATURE DES CONTRATS

Connectez-vous sur le site DDC : <https://ddc.fcsdrive.com>

Pour activer DDC pour votre entité juridique de POINT DE VENTE, vous devez signer la Convention de traitement des données (DPA) et le Contrat de service (SA). Le tableau de bord DCC permet d'effectuer la démarche de façon numérique : aucun papier ne doit être envoyé par courrier postal.



Accueil DDC.

Statut de l'Accueil

Accepter les accords

Paramètres de transmission

Liste des sites de concessionnaires

Transmission de données

Accepter les accords.

Veillez télécharger et lire les accords de la DDC en cliquant sur le lien ci-dessous. Si vous êtes d'accord, veuillez remplir le formulaire, cocher la case de confirmation et cliquer sur Suivant.

Télécharger les accords ✓

Vos Détails.

Nom de l'entreprise*

Adresse *

Représentant légal *

Numéro de registre commercial

Arrondissement

Email *

* Par la présente, je confirme que j'ai lu et accepté l'accord et que les détails que j'ai fournis sont corrects. J'accepte en outre l'inscription aux notifications DDC par e-mail afin de recevoir des mises à jour concernant l'acceptation de l'accord.

Retour Suivant

Cliquez aussi sur « Sites du POINT DE VENTE » pour retrouver la liste de vos sites (Cette liste contient l'ensemble des PDV faisant partie de la même « Entreprise » identifié par le N° de SIRET. Vérifiez si la liste des codes RRD1 (sites et marque du POINT DE VENTE) attribués à votre identifiant d'entreprise est correcte.

En cas de difficulté ou d'erreur vous devez contacter Help Desk au : 09 69 39 16 59